

## QUAND LE DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES FAIT DE LA FIGURATION...

Le discours de Léon Palermi est rodé. Facile ! C'est le même que l'année dernière : « Je n'ai pas la main ; j'applique les directives d'Eiffage ». Et il enterre ainsi le principe d'une augmentation générale !

Eh bien si c'est le cas, décentralisons les négociations salariales à Asnières, au siège d'Eiffage...

Concernant les autres éléments de la rémunération, il ne se montre pas plus généreux pour autant.

Voici ce que la direction propose et que certains ont déjà pu découvrir sur les « bornes de propagande » :

- L'indemnité kilométrique augmente de 0,001€ (de 0,244 à 0,245 €/km)
- Les postes à prime, la prime de transport des sédentaires sont revalorisés de 0,6 %
- La participation de l'employeur à la cantine passe de 1,86 € à 1,87 € soit une augmentation de 0,01 €
- Le ticket resto est revalorisé de 0,05 € ; il passe très exactement de 3,02€ à 3,04 € pour le salarié (et de 4,53 à 4,56 part employeur)
- Pour le barème de gestion :
  - . repas hors région parisienne : 18,40 € (+ 10 centimes)
  - . repas en région parisienne : 20,80 € (+ 10 centimes)
  - . hôtel hors région parisienne : 71,30 € (+ 40 centimes)
  - . hôtel en région parisienne : 99,60 € (+ 60 centimes)
- Repas de Noël : 19 € (+ 20 centimes)
- Médaille du travail : 18 € (au lieu de 17,90 € mais ce n'est que 10 centimes en plus).

En ce qui concerne les augmentations individuelles : ah, ça le gêne cette fameuse règle qui dit qu'aucune promotion ne peut être inférieure à 3 % du gain de base brut. M. Palermi aimerait tant qu'à peu près 70 % des salariés (tiens l'an dernier, il parlait de 80 %...) soient promus mais pour cela, il faudrait déroger à l'accord d'entreprise et revoir ces 3 % à la baisse.



Et nous imaginons déjà le ridicule de la situation : le responsable organise un entretien avec son collaborateur pour lui remettre une lettre de promo. Bon, c'est vrai, c'est rare, mais imaginons quand même. Le salarié, tout ému, ouvre l'enveloppe et découvre une promo..... de 20 € !

Et c'est cela que les organisations syndicales devraient approuver ? Sans même un talon minimum ? De plus, comment être sûr qu'effectivement 70 % des salariés verront leur salaire revalorisé ?

Autre bonne nouvelle : les commissions sectorielles sont maintenues (pour les salariés qui n'ont pas eu de promotion depuis plus de 3 ans)... mais sans budget propre.

Quant à l'égalité professionnelle, il paraît qu'elle reste d'actualité...

Si effectivement cette année encore, les salariés ne percevront pas d'augmentation générale, l'UNSA demande qu'une prime de 500 € leur soit versée et d'un seul tenant.

De plus, pour les autres accessoires du salaire, la direction doit compenser à minima la hausse de la TVA.

Enfin, il faut maintenir un budget propre aux commissions sectorielles.

Nous n'allons pas nous battre pour la revalorisation du repas de Noël ; il y a d'autres impératifs qui concernent le porte-monnaie du salarié. Alors oui, l'UNSA fait grâce à la direction des 20 centimes de revalorisation.... Nous aussi, on sait être généreux.... !

Le 31 mars se tiendra le second round. Vous avez vingt jours pour cesser vos comptes d'apothicaire, Monsieur Palermiti ! A force de presser le citron, vous n'en retirerez que les pépins !

L'UNSA CLEMESY

11 mars 2014